



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 24 juin 2019

## **Levée de l'interdiction de baignade et de pêche en vue de la consommation humaine et animale dans le lac du Drennec sur les communes de Commana et Sizun**

Le 25 mai, suite à la constatation d'une mortalité élevée de poissons, le préfet du Finistère a interdit la baignade et la pêche en vue de la consommation humaine et animale de toute espèce piscicole dans le lac du Drennec.

Les examens ainsi que les analyses effectués dans le cadre du contrôle sanitaire des baignades ont conclu à l'absence de toxines et de maladies virales écartant les risques d'intoxication associés. La baisse de mortalité des poissons a également été constatée.

Le préfet du Finistère a donc abrogé l'arrêté interdisant la baignade et la pêche en vue de la consommation humaine et animale de toute espèce piscicole dans le lac du Drennec.

---

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)

Sébastien CHEVRIER 02 98 76 29 51 / Corinne BERNARD 02 98 76 29 66

[www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr)



@Prefet29



Préfet du Finistère